



COMMUNE DE JURIENS

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 DECEMBRE 2013 A 20 HEURES SALLE COMMUNALE DE JURIENS

Présidence : Madame Michèle Charotton

Présences : 46

Se sont excusés : Mesdames et Messieurs :

AUBERSON Jacqueline BONZON Mariette DE ICCO Marie-José DEGENEVE Lisette DUTOIT Céline GRANDJEAN Irène	HAUTIER Sabine KOCHER Marlène RIEDO Maryline CHEZEAUX Cédric CHEZEAUX Nicola CURTET Joël	DUTOIT David GOLAY Axel GRANDJEAN Serge JAQUIER Frédéric KIRCHHOFER Pierre-Yves MAGNENAT Patrick
--	---	---

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26.09.2013

2. Communications de la Municipalité

3 Participation au complément de capitalisation de la société Energie Naturelle Mollendruz SA (préavis 2011-2016-11)

- a) Rapport de la commission de gestion
- b) Décision du conseil

4. Budget 2014 (préavis 2011-2016-12)

- a) Rapport de la commission de gestion
- b) Décision du conseil

5. Divers et propositions individuelles

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06.06.2013

Chaque conseiller l'ayant reçu avec la convocation, il n'en est pas donné lecture. Ce procès-verbal est approuvé sans opposition ni avis contraire.

2. Communications de la Municipalité

Madame Anne-Claude **GRANDJEAN** répond à Monsieur Hussain-Kahn **MUKTAR** intervenu lors du dernier conseil concernant l'éclairage public de l'arrêt de bus du Cosson. Vu les prix élevés de ce genre d'installation solaire, la Municipalité n'entreprendra pas ces travaux.



3. Participation au complément de capitalisation de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA (préavis 2011-2016-11).

Chaque conseiller ayant reçu un rapport détaillé avec la convocation et qu'une séance a eu lieu le 20 novembre 2013 à ce sujet, aucun commentaire n'est fait de la part de la Municipalité.

a) Rapport de la commission de gestion

Monsieur Jacques **CLAVEL** nous lit le rapport de la commission de gestion. Pendant les séances du 4 et du 19 novembre 2013, la commission de gestion a entendu le Syndic et le Boursier communal, pour la demande d'un complément de capital de CHF 30'000.00 sous forme d'actions de la société Energie Naturelle Mollendruz SA qui a pour but l'étude d'implantation de 12 éoliennes sur la crête du Jura entre le Chalet-Devant et le Mollendruz.

Monsieur le Syndic qui est aussi membre du Conseil d'administration d'ENM SA en tant que représentant de la commune de Juriens, nous fait part des travaux, études, rapports qui doivent être réalisés avant l'acceptation du plan partiel d'affectation par les autorités cantonales.

Suite à l'augmentation demandée, le capital-actions en possession de la commune de Juriens atteindra CHF 60'000.00. Cette somme serait perdue en cas d'échec du projet d'implantation des éoliennes.

La commission regrette vivement de ne pas disposer d'une vision claire sur les perspectives financières que pourra apporter l'exploitation d'un parc éolien. Est-ce que la Commune continuera à n'être qu'un actionnaire de la société qui exploitera ce parc ou est-il prévu d'obtenir une redevance sur une partie du chiffre d'affaire produit par les éoliennes, ainsi qu'une location pour le droit de superficie accordé aux éoliennes installées sur le territoire communal ? Ou s'agit-il d'un modèle mixte incluant ces 2 types de rémunération possible ? La Municipalité n'était pas en mesure de répondre à ces questions.

Seule la confiance en notre Municipalité dans la défense de l'intérêt de la commune, nous permet de recommander au Conseil l'acceptation de cette nouvelle capitalisation de CHF 30'000.00 pour Juriens.

En référence aux explications évoquées dans le document remis par la Municipalité, la Commission de gestion propose au conseil de suivre le préavis n° 2011-2016-11 émis par la Municipalité, demandant à l'autorité législative d'autoriser la Municipalité à participer à l'augmentation du capital de la Société ENM à hauteur de CHF 30'000.00.

b) Décision du conseil

Questions :

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** demande :



1. Actuellement le capital-actions est de CHF 3'150'000.00. Les communes qui travaillent en parallèle avec EVZ ont 10% chacune, le 10% de CHF 3'150'000.00 ne fait pas CHF 30'000.00, on peut en déduire qu'il y a des droits de vote différents.

2. L'augmentation de capital porte sur le même montant ce qui inclut le doublement du capital avec des investissements toujours de CHF 30'000'00 sauf pour Yverdon qui monte à CHF 600'000.00. Comment le mécanisme des droits de vote va s'appliquer à l'avenir ? Est-ce que la commune d'Yverdon prend une part des communes à savoir Juriens, La Praz, Mont-La-Ville et Vaulion ou est-ce qu'elle prend sa part dans la part d'EVZ qui retombera en-dessous des 50% ?

Monsieur José **PARADELA** répond que dans la convention d'actionnaires qui a été signée, que l'on ait CHF 60'000.00 ou CHF 600'000.00 comme Yverdon, c'est les 10% d'actionariat achetés qui fait foi. Dans la convention qui a été établie, chaque commune territoriale de même qu'Yverdon, possède 10% de vote. Ce qu'Yverdon voulait montrer, c'est un engagement fort de la commune dans ce projet du point de vue politique, vis-à-vis de leur conseil, de leurs concitoyens et vis-à-vis de l'Etat.

La répartition des voix est de 50 % pour EVZ et 50 % pour les communes partenaires.

Monsieur Hussain-kan **MUKHTAR** demande si nous sommes les premiers à voter ?

Monsieur José **PARADELA** lui répond que les villages vont avoir le conseil ces jours. Il n'a eu aucun retour des décisions prises. Yverdon a accepté l'investissement.

Monsieur Marcel **RIEDO** demande qu'arrive-t-il en cas de refus d'une des communes?

Monsieur José **PARADELA** : Si l'une des communes refuse, la convention des actionnaires doit être revue. Si nous allons tous dans le même sens en remettant les CHF 30'000.00 et que l'une des communes dit non, la convention entre les 10% des droits de vote et le montant à remettre sera à renégocier. Il y a une convention qui dit que si une commune ne veut pas verser capital, la part de vote doit être redistribuée entre les autres communes.

Madame Anne-Lise **CHEZEAUX** demande si le projet a des chances d'aboutir ?

Monsieur José **PARADELA** : si Yverdon met CHF 600'000.00 aujourd'hui, c'est que nous sommes certain à 95% que le projet aboutisse. Yverdon n'aurait pas mis une telle somme dans une telle étude. Ce qui est important dans le cap que nous avons passé cet été, c'était l'approbation du conseil d'Etat et le plan directeur cantonal. Maintenant, il y a les procédures, les mises en route du plan, la finalisation puis la mise à l'enquête et le traitement des oppositions. Le projet va se faire.

Monsieur Olivier **GRANDJEAN** émet une proposition. De nombreuses communes sur les crêtes du Jura ou limitrophe sont dans des projets importants. Il y a 7 ou 8 projets qui évoluent de manière différente, chaque groupement de communes avec un partenaire électrique différent. La force politique des communes restent quelque chose de clair. Il a entendu que certaines communes comptaient sur les redevances pour survivre économiquement, particulièrement les communes du balcon du Jura. Est-ce qu'il ne serait pas possible que ces communes se fédèrent ou montent un



système de lobby quel que soit le partenaire électrique qui aide pour amener ce contre poids politique, parce qu'en résumé le montant important déjà consommé en terme de capital l'a été pour la plus grande partie, pour des frais d'études qui permettent de montrer que le projet est viable. Mais c'est ce relais entre le monde politique local et le monde politique cantonal qui ne semble pas être assez performant : est-ce que cette proposition peut être retenue ?

Monsieur José **PARADELA** lui répond que nous avons pris les 3 grands projets de notre région c'est-à-dire : la Vallée de Joux, Grati et le Mollendruz. Ces 3 projets ont été défendus conjointement avec les services de l'Etat. Il ya également Provence, mais c'est une autre région. Les séances ont été faites ensemble. Il y a une synergie entre ses 3 parcs éoliens, déjà pour les études et pour amener aussi le projet devant l'Etat. Donc c'est déjà en train de fonctionner.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** prend la parole. On entend sur Neuchâtel que le canton a prévu de mettre ces éoliennes sur la 2^{ème} crête du Jura et devra peut-être les aligner sur la 1^{ère} donc comme chez nous, ou nous, nous aligner sur la 2^{ème}. Il semble que Madame Jacqueline **DE QUATTRO** ait des pressions de Berne pour régler ces problèmes qu'en est-il ?

Les dernières nouvelles qu'à Monsieur José **PARADELA** montraient que le canton de Neuchâtel ne voulait pas un moratoire sur les 1^{ères} crêtes du Jura car ils en ont une autre derrière ce qui n'est pas notre cas.

Il y a eu un accord entre le canton de Vaud et Neuchâtel, car Berne a fait savoir qu'il fallait se débrouiller entre canton, il nous faut de l'énergie verte mais c'est les cantons qui sont en charges de ces projets.

Les cantons de Vaud et Neuchâtel se sont entrevus afin de passer un accord, Neuchâtel a lâché un peu de lest du côté de Provence où 36 éoliennes étaient prévues au départ, 19 seulement restent au projet. Cette entente a détendu l'atmosphère et Lausanne a eu l'accord de Berne, c'est pour ça que nous sommes partis dans ce projet.

Monsieur Christian **GRANDJEAN** propose que le vote ait lieu à bulletins secrets, car c'est un dossier émotionnel. Ce qui motive sa proposition c'est que les autorités de la région ont toujours dit que la population était favorable mais jamais elle n'a pu encore se prononcer. Il pense que le bulletin secret est approprié pour ce genre de vote.

Madame Michèle **CHAROTTON** pose la question à l'assemblée qui appuie la requête de Monsieur Christian **GRANDJEAN**.

Le vote se fait à bulletins secrets.

Résultat du vote.

Bulletins délivrés : 46

Bulletins valables : 46

Bulletins blancs : 4

Non : 5

Oui : 37



La participation au complément de capitalisation de la Société Energie Naturelle Mollendruz SA (préavis 2011-2016-11) a été acceptée avec 37 oui

4. Budget 2014 (préavis 2011-2016-12)

Monsieur José **PARADELA** nous donne quelques compléments d'information sur son dicastère. Il faut recapitaliser la LPP de 3%, mais c'est supportable pour la commune.

Les impôts : la Commune a eu une excellente année en 2012. Pour l'année 2013, elle part correctement d'après les calculs.

Du point de vue financier, nous empruntons de l'argent à bon marché, on travaille avec une ATF que l'on renouvelle tous les 3 mois. Le taux est très bas à 0,47%.

Service technique : rien de spécial.

Les postes qui augmentent sont la réforme policière due à la péréquation et la taxe de défense incendie, il n'y a plus de taxe personnelle mais la commune paie en plein.

Monsieur John **GOLAY** nous donne des compléments d'information concernant son dicastère.

Les bâtiments : CHF 5'000.00 ont été prévu pour une étude de la transformation du stand qui se fera en 2015. L'amortissement de la grande salle a été réduit de moitié, c'est-à-dire à CHF 22'000.00 pour assainir celle-ci au niveau du sous-sol. Il y a des remontées capillaires dans les murs autour de la salle, un nouveau système a été trouvé qui les stoppe par une électro osmose. C'est ces 3 points qui modifient quelque peu le budget des bâtiments 2014.

a) Rapport de la commission de gestion

Monsieur **BAUD** nous lit le rapport de la commission de gestion qui s'est réunie le 4 novembre 2013 en présence du Syndic et du boursier communal qui ont présenté le budget de fonctionnement et les investissements communaux prévus pour l'année 2014.

La commission de gestion souligne les points suivants :

- Impôts : léger ajustement vers le haut des recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune, pour suivre la tendance amorcée lors des comptes 2012.
- Forêts : bénéfice dû à une subvention pour la création d'une réserve naturelle.
- Bâtiments communaux : modification de l'attribution d'une somme de CHF 5'000.00 pour l'étude de la réaffectation du stand
- Routes et éclairage public : budget réduit, report de dépenses de 2013 en 2014.
- Enseignement obligatoire : légère baisse.
- Ecoles de musique : en hausse, CHF 6.50 par habitant. Il est à signaler que nos écoles de musique régionales pourront bénéficier de ces subsides.
- Réforme policière : CHF 5'000.00 de plus
- Défense incendie : coût presque double par rapport aux comptes 2012.



- Facture sociale : d'après les comptes 2012.
- Excédent de charges de CHF 47'602.00 sur un total de dépenses prévues du CHF 1'855'432.00.

La commission relève que le budget pour 2014 ne prévoit rien d'autre que le ménage communal courant et déplore l'absence d'un projet qui pourrait enthousiasmer les habitants de notre commune, comme par exemple l'ouverture et le soutien financier d'un magasin, qui jouerait un rôle social important à Juriens.

En référence aux explications évoquées dans le document remis par la Municipalité, la commission de gestion propose au conseil de suivre le préavis 2011-2016-12 émis par la Municipalité et d'adopter le budget de fonctionnement 2014, ainsi que le plan d'investissement de CHF 40'000.00

Questions :

Monsieur Gérald **DEGENEVE** demande si un drainage n'avait pas été fait pour la grande salle ?

Monsieur José **PARADELA** répond que tout a été drainé, mais il y a des remontées capillaires. Ils sont allés voir l'architecte de la ville d'Yverdon et le château dont les murs sont dans l'eau. Il y a 6 ans, Yverdon a mis en place un système d'électro-osmose. Il y 2 ans lors d'un chantier au château, les fils ont été coupés ce qui a provoqué à nouveau des remontées d'humidité. Le fil a été changé et 3 mois après les réparations, les remontées d'humidité ont cessé.

Ils ont été conseillés par des maîtres d'état. Yverdon a pris la décision de passer tous leurs monuments historiques et tous leurs bâtiments administratifs à ce système là pour éliminer ce problème de remontées capillaires dans les vieux et les nouveaux bâtiments.

b) Décision du conseil

Le préavis 2011-2016-12 est accepté tel que présenté sans opposition ni avis contraire

5. Divers et propositions individuelles

Madame Michèle **CHAROTTON** nous lis un e-mail qu'elle a reçu de la part de Madame Marie-José **DE ICCO** qui est absente pour des raisons professionnelles :

« J'ai entendu dire que la laiterie de Juriens allait reprendre du service et je me demandais en cas d'exactitude s'il ne fallait pas saisir la balle au bond et profiter de cette nouvelle pour éventuellement que la commune fasse quelque chose pour l'épicerie. Ma question paraîtra sans doute naïve, mais c'est juste que cette épicerie manque cruellement à Juriens. Je me demande aussi si toutes les possibilités ont été réfléchies et exploitées. Merci de bien vouloir prendre note et je vous transmets mes meilleures salutations ».

Monsieur José **PARADELA** prend la parole. La laiterie n'appartient pas à la commune. Nous aimerions bien aider mais il faut des personnes qui soient d'accord de tenir cette épicerie. Malheureusement, quand une personne vient de l'extérieure, cette dernière n'écoute pas forcément nos suggestions. Nous devons rencontrer les 2 personnes qui travaillent chez Monsieur Cédric **CHEZEAUX** pour voir s'il y a possibilité de faire quelque chose.



Au-delà de ça, La Municipalité est toujours prête à rentrer en matière pour une aide substantielle a moins que vous décidiez tout d'un coup de dire : « on met telle ou telle somme de fonds propres pour acheter la marchandise et la commune engage quelqu'un pour la vente. Tout ce que la commune peut faire, c'est aider. A Ballaigues quand ils ont construit leur bâtiment, ils ont passé un accord avec le magasinier en disant : on met un loyer très bas pour lancer l'affaire. Ballaigues compte 900 habitants et ça tourne juste. Ils ont aussi contacté le responsable du magasin de Ballaigues mais ça ne l'intéressait pas vu le chiffre d'affaire.

Monsieur Etienne **BENOIT** prend la parole. Le magasin n'est pas rentable mais est-ce que les gens de Juriens sont prêts à jouer le jeu ?

Madame Pierrette **BAUD** prend la parole et demande aux membres du conseil de se lever pour parler.

Monsieur Marcel **RIEDO** a quelques inquiétudes concernant la réaction des autorités cantonales par rapport à l'absence de taxe aux sacs au 1^{er} janvier 2014 auprès de notre commune. Est-ce que la Municipalité est consciente qu'il y a un risque de se voir pénalisé, voir même de se faire amender au niveau du canton ? Est-ce que la Municipalité est consciente qu'il y a un risque aussi du tourisme des déchets ? Quand est-ce que va venir l'information relative à ce sujet combien épineux ?

Madame Rosemay **CHRISTEN** prend la parole. Nous ne partons pas avec la taxe au sac le 1^{er} janvier 2014. Nous aurons 2 propositions au prochain conseil qui aura lieu au printemps. Quelque chose va être préparé afin que tout soit pour le mieux et on va démarrer en été ou au plus tard le 1^{er} septembre 2014. Nous allons présenter notre concept au canton. Il doit être adopté par le canton mais c'est quand même la population qui va décider si nous allons passer à la taxe au sac ou au poids. Une séance d'information va être faite avec VALORSA et les gens concernés dans les autorités cantonales et toutes les questions pourront être posées à ce moment-là.

Par rapport au tourisme des déchets, il n'y a eu aucune différence dans notre village, personne ne vient déverser ses poubelles chez nous. Il n'y a pas eu de tonnage supplémentaire. Par contre, il y a quelqu'un du village qui a eu la bonne idée de verser 3 brouettes de composte devant le portail de la déchèterie et il peut remercier Monsieur Pierre-Yves **KIRCHHOFER** de l'avoir ramassé.

Monsieur Marcel **RIEDO** reprend la parole et ne pense pas que le tourisme des déchets se situe au niveau des tonnages. C'est infime pour le moment, mais c'est au moment où d'autres villages passeront à la taxe au sac qu'il y aura des problèmes.

Madame Rosemay **CHRISTEN** lui répond que nous sommes la seule commune dans la région à ne pas avoir de taxe au sac.

Monsieur Marcel **RIEDO** réitère sa question, y a-t-il un risque que les autorités cantonales nous mettent une amende ?

Monsieur José **PARADELA** lui répond que La Municipalité a quand même reçu une lettre des autorités, mais la Municipalité a répondu gentiment qu'ils avaient du travail à faire avec des milliers d'habitants de Lausanne, Montreux et Vevey et que notre commune ne compte que 300



habitants. On est en train de mettre tout en place. Montreux a mis du temps pour la taxe au sac, nous aussi.

Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER** donne un complément d'information. Il y a une vingtaine d'années en Suisse alémanique, il y avait les mêmes discussions, ça a passé. Chez nous, il y a eu une décision du tribunal fédéral. Ses collègues ont plus de 300 communes à s'occuper, gentiment les choses se font mais il n'y aura pas d'amende.

A Juriens, nous avons quand-même une taxe personnelle depuis 30 ans. Dans certaines communes, il n'y avait pas de taxe, il prenait dans l'impôt. Il y a longtemps que nous avons une taxe personnelle, nous avons donc juste la problématique du pollueur payeur. A Juriens, nous ne sommes pas mal organisés du point de vue du tri. Nous devons juste l'améliorer car nous devons appliquer ce concept cantonal. On le fera, mais pas avant l'été prochain.

Monsieur Etienne **BENOIT** intervient concernant la lame à neige que son père servait pour le village, il s'est permis de la donner à Monsieur Francis **FUCHS** qui a passé chez lui parce qu'il cherchait une lame à neige.

Monsieur José **PARADELA** lui propose d'en discuter lors d'une séance de municipalité.

Madame Anne-Claude Grandjean fait un appel pour les mamans de jour et pourquoi pas les papas de jour. Il y a un manque cruel de maman de jour dans le vallon du Nozon. Ceux qui seraient intéressés ou qui connaîtrait quelqu'un, peuvent s'adresser directement au réseau AJOVAL.

Monsieur Jean-Michel **ZELLWEGER** demande quels sont les critères pour être maman de jour ?

Il y a un cours à suivre qui est payé par AJOVAL.

Madame Michèle **CHAROTTON** rappelle que chaque personne qui désire intervenir au conseil est priée de se lever.

1. Elle a un appel concernant le caveau communal qui est ouvert le vendredi de 17h30 à 20h et le samedi. Si des personnes sont intéressées à tenir le caveau, elles peuvent s'adresser à Madame Michèle **CHAROTTON**

2. Lorsque vous remplissez votre bulletin de vote, n'oubliez pas votre date de naissance complète et ne déchirez les coupons. Ceci pour nous faciliter la tâche.

Elle nous annonce que le caveau est ouvert car il y a la fenêtre de l'avent.

L'Assemblée est levée à 21h30

La Présidente :
M. Charotton

La secrétaire
M. Kirchhofer